



# Noms de domaine .CORSICA PREMIUM

## Politique d'enregistrement

Délibération de l'Assemblée de Corse n° AC	du
--	----



# I. Introduction

Depuis le 19 janvier 2016, les adresses internet en .CORSICA sont disponibles pour toutes les personnes répondant aux critères d'éligibilité (voir la Politique d'Enregistrement des Noms de domaine en .CORSICA) à savoir : les entreprises, les associations et les collectivités corsees mais aussi tout particulier qui dispose et peut démontrer d'un lien d'attachement direct ou indirect (économique, social, culturel, familial, historique ou autre) avec la Corse.

La Collectivité de Corse, Registre du .CORSICA, a décidé de mettre en vente une liste de noms réservés ayant une forte valeur (Noms PREMIUM) conformément aux articles 3.1.2 et 10.2 de la Politique d'Enregistrement du .CORSICA.

La présente Politique a pour but d'établir les règles d'enregistrement de ces noms de domaine appelés Noms PREMIUM en .CORSICA.

Ce document décrit les différentes catégories des Noms PREMIUM disponibles, les modalités de leur enregistrement et les règles de tarification de ces noms de domaine.

Cette Politique est conforme aux règles imposées par l'ICANN et aux politiques de Registre du .CORSICA votées initialement par l'Assemblée de Corse le 26 Juin 2015 et révisées le 27 octobre 2017.

## II. Dispositions générales

La Collectivité de Corse, Registre du .CORSICA propose à la vente des Noms PREMIUM dont la liste sera publiée sur le site [www.puntu.corsica](http://www.puntu.corsica).

Le principe du « premier arrivé - premier servi » s'applique lors de l'enregistrement de ces Noms de domaine PREMIUM.

Les demandeurs doivent respecter la Charte de nommage du .CORSICA ainsi

que l'ensemble des Politiques de registre en vigueur au moment de l'ouverture, et notamment:

- les règles d'éligibilité du .CORSIKA,
- les Politiques d'enregistrement des noms de domaine .CORSIKA
- Les Politiques de résolution de litiges
- Les règles d'enregistrement des termes soumis à examen préalable et termes réservés.

Les prix indiqués sont exprimés en EUROS hors taxe.

Peuvent évoluer dans le temps et à la seule discrétion du Registre :

- Les conditions de prix, d'utilisation et d'attribution des noms PREMIUM.
- La liste des noms PREMIUM.
- La liste des noms PREMIUM ouverts à la vente

Un nom de domaine enregistré qui retomberait dans le domaine public peut, à la seule discrétion du Registre, être classé (ou reclassé) dans la liste des noms PREMIUM.

## III. Fonctionnement

### 1. CALENDRIER DES VENTES PREMIUM

La Collectivité de Corse va mener plusieurs campagnes de vente de noms de domaine PREMIUM. Les dates de commercialisation seront publiées sur le site [www.puntu.corsica](http://www.puntu.corsica) ainsi que sur les réseaux sociaux de Puntu Corsica.

### 2. QUI PEUT ACHETER UN DOMAINE PREMIUM ?

Les adresses internet en .CORSIKA, y compris les noms PREMIUM, sont disponibles pour toutes les personnes répondant aux critères d'éligibilité (voir la Politique d'Enregistrement des Noms de domaine en .CORSIKA) à savoir : les entreprises, les associations et les collectivités corses mais aussi

PUNTU CORSICA

Gran'Palazzu di a Cullettività di Corsica

Direzzione di u Sviluppù Digitale

22, corsu Grandval - BP 215 20187 Aiacciu 1

[www.puntu.corsica](http://www.puntu.corsica)

tout particulier qui dispose et peut démontrer d'un lien d'attachement direct ou indirect (économique, social, culturel, familial, historique ou autre) avec la Corse.

Comme pour l'enregistrement de tout nom de domaine en .CORSICA, l'enregistrement d'un Nom PREMIUM repose sur le principe du « **premier arrivé-premier servi** », c'est-à-dire qu'il est assuré par ordre chronologique de réception des demandes selon les modalités de commercialisation spécifiques aux termes PREMIUM détaillées ci-après.

### 3 COMMENT ACHETER UN DOMAINE PREMIUM ?

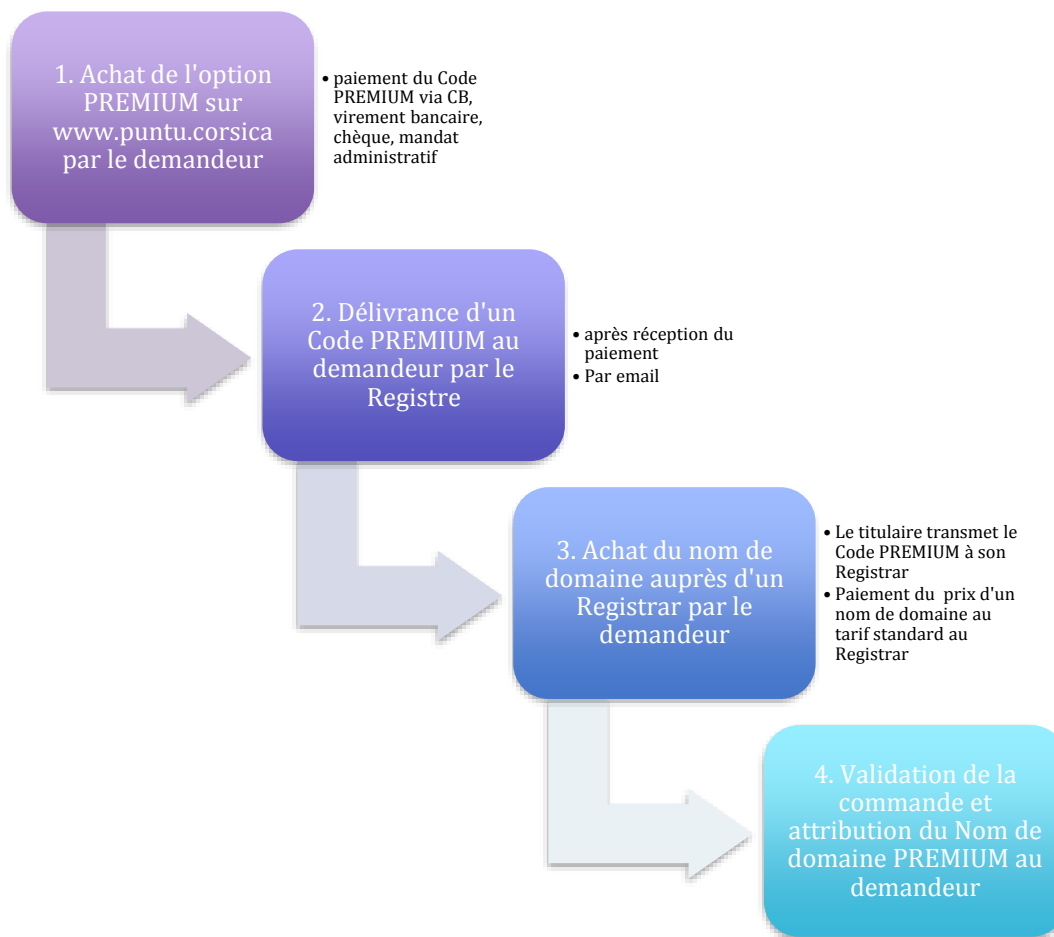
La liste des noms de domaines PREMIUM disponibles à la vente est publiée sur le site dédié accessible via <https://www.puntu.corsica>.

Les termes PREMIUM font l'objet de la mise en place d'un processus de commercialisation spécifique afin de satisfaire aux exigences de l'ICANN visant à séparer les fonctions de Registre et de Registrar .

**Un nom de domaine PREMIUM est composé de 2 parties :**

1. **Le nom de domaine standard vendu par un Registrar** (voir la liste des Registrars accrédités sur <https://www.puntu.corsica>) **au tarif standard.**
2. **L'option PREMIUM, vendue exclusivement par la Collectivité de Corse** via le site <https://www.puntu.corsica> à un **tarif spécifique** (cette option PREMIUM n'inclut pas le prix du nom de domaine)..

Le processus d'achat d'un nom de domaine PREMIUM .CORSICA est décomposé en 4 étapes :



### **Pour acheter un nom de domaine PREMIUM, chaque demandeur doit :**

1. Se connecter sur le site dédié à la commercialisation des Noms de domaine PREMIUM : <https://www.puntu.corsica>
2. Sélectionner le terme PREMIUM qu'il souhaite acheter puis mettre le produit au panier
3. Valider la commande, indiquer ses coordonnées complètes et réaliser le paiement (par CB, virement bancaire, chèque, mandat administratif)
4. Dès que la commande est validée, le demandeur reçoit de la part du Registre, un email contenant le Code PREMIUM qu'il doit transmettre à son Registrar.
5. Le demandeur choisi un Registrar (liste disponible sur <https://www.puntu.corsica>), sélectionne le terme PREMIUM pour lequel il a reçu un code PREMIUM et passe sa commande.
6. Lors du processus de commande chez le Registrar, le demandeur va se voir indiquer que le terme qu'il souhaite acheter est un

terme réservé qui ne peut être attribué qu'avec un Code d'autorisation. Le demandeur va alors indiquer le Code PREMIUM qu'il aura reçu.

7. La demande est transmise par le Registrar au Registre. Le Registre valide la demande et attribue le terme PREMIUM au demandeur.

#### 4. COMMENT SONT TRAITÉES LES DEMANDES ?

Comme indiqué en point III 2, l'enregistrement d'un Nom PREMIUM repose sur le principe du « **premier arrivé-premier servi** » : réception par le Registre, des demandes d'achat de terme PREMIUM par ordre chronologique.

Les demandes d'achat de terme PREMIUM sont effectuées exclusivement sur le site de commercialisation dédié aux termes PREMIUM mis en place par le Registre et accessible via <https://www.puntu.corsica>.

Le Registre, la Collectivité de Corse, examine chacune des demandes dans leur ordre d'arrivée. En cas de demandes multiples pour le même nom de domaine PREMIUM, c'est la date et l'heure d'arrivée qui feront foi.

### III. Les tarifs et opérations sur les Noms PREMIUM

Les Noms PREMIUM font l'objet d'une tarification spécifique. Chaque nom de domaine est classé dans une catégorie en fonction de sa valeur économique : (PREMIUM1, PREMIUM2, PREMIUM3).

Prix de vente option PREMIUM1 : 1000,00 € HT (cette catégorie regroupe environ une dizaine de noms).

Prix de vente option PREMIUM2 : 300,00 € HT (cette catégorie regroupe environ une cinquantaine de noms).

Prix de vente option PREMIUM3 : 100,00 € HT (cette catégorie regroupe plusieurs centaines de noms).

**Le prix de vente de l'option PREMIUM est valable pour la 1<sup>ère</sup> année d'enregistrement. Le renouvellement de ce nom de domaine se fera, directement chez un Registrar, au prix de vente en vigueur pour un nom de domaine standard (non PREMIUM).**

Dans le cas d'un enregistrement multi-années, le nom de domaine sera créé sous réserve :

1. du paiement de l'option PREMIUM pour la 1<sup>ère</sup> année (sur <https://www.puntu.corsica>),
2. du paiement du prix du nom de domaine (Creation) chez un Registrar au tarif en vigueur et
3. du paiement du Prix de renouvellement d'un terme standard (Renew) par année d'enregistrement supplémentaire chez un Registrar au tarif en vigueur.

Les opérations de Transfer et de Restore sont au tarif standard en vigueur.

## IV. Exploitation

### Nécessité d'exploitation

Compte tenu de la forte valeur des termes considérés comme PREMIUM et de l'intérêt manifeste de plusieurs candidats à l'exploitation de chacun d'entre eux, **tout achat d'un terme PREMIUM nécessitera obligatoirement son exploitation par son titulaire** (site internet actif utilisant le terme PREMIUM comme nom de domaine principal ou secondaire).

Le Titulaire (Registrant) disposera d'un **délai de 6 mois** pour mettre en place un site internet exploitant le domaine PREMIUM.

Passé ce délai, la Collectivité de Corse, Registre du .CORSICA, pourra constater le manquement à ses règles et Politiques par le titulaire d'un terme PREMIUM non exploité et pourra engager légitimement, en application de ses procédures et Politiques, les démarches pouvant conduire au retrait du domaine PREMIUM à son Titulaire et éventuellement à sa remise en vente.

En tout état de cause, tout retard d'exploitation devra être justifié auprès du Registre et fera l'objet d'une analyse pour en déterminer la recevabilité.

### Légitimité d'exploitation

PUNTO CORSICA

Gran'Palazzu di a Cullettività di Corsica

Direzzione di u Sviluppù Digitale

22, corsu Grandval - BP 215 20187 Aiacciu 1

[www.puntu.corsica](http://www.puntu.corsica)



Conformément aux Politiques régissant l'extension .CORSICA, l'usage d'un domaine en .CORSICA est destiné à la valorisation de la Corse, de son patrimoine, de ses activités, de son rayonnement, etc (voir les Politiques sur <https://www.puntu.corsica>).

**Toute activité de spéculation, de « parking », d'achat dans le but de revendre un nom de domaine ou toute activité de cybersquatting, de typosquatting et autre manœuvre délictueuse est strictement interdit.**

La Collectivité de Corse se réserve le droit de conduire les investigations nécessaires avant vente et après vente et d'interroger tout candidat à l'achat ou tout Titulaire d'un nom de domaine PREMIUM sur l'usage qu'il compte en faire afin de juger de l'adéquation avec les Politiques de .CORSICA.

En cas d'usage jugé non conforme, la commercialisation du domaine PREMIUM à son demandeur pourra être suspendue et /ou le processus d'application de ses Politiques pourra être engagé par le Registre de .CORSICA.